



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**23 janvier 2017**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix-sept, le 23 janvier, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni à la salle polyvalente de Châtillon-le-Roi sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 17**

**Pouvoir(s) :**

**Votants : 17**

**Présents :** MM. LIROT Jean Marc, GUERINEAU Christophe, CITRON Jacques, CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, THOMAS Didier, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean Louis, BOURGEOIS Martial, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, DESFORGES Philippe, MMES CHATELAIN Danielle, DUPRE Céline, PETIT Christine, DAVID Gwendoline

**Excusés :** M. GAUCHER Dominique

## **Ordre du Jour**

---

### **1. Utilisation d'une partie des locaux de l'ancien collège de Bazoches par le SIRIS d'Aschères le Marché**

Le SIRIS d'Aschères le Marché va débiter des travaux de rénovation sur son école à compter du mois de Février 2017. Aussi certaines classes de l'école devront être déplacées. A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le SIRIS d'Aschères le Marché à utiliser les 4 classes du « nouveau bâtiment », le restaurant scolaire et la cour de l'ancien collège de Bazoches les Gallerandes. Il est également décidé de demander au SIRIS d'Aschères le Marché le remboursement des éventuelles dépenses que la CCPNL pourrait émettre concernant l'utilisation de ces locaux (électricité, chauffage, etc...)

### **2. Convention de participation financière avec la Communauté de Communes de la Forêt pour l'organisation des temps d'activités périscolaires**

Le SIRIS d'Aschères le Marché accueille des enfants provenant d'Aschères le Marché et Montigny, communes membres de la Communauté de Communes de la Forêt ainsi que d'Attray, Crottes en Pithiverais et Oison, communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret. La CCF propose sur la commune d'Aschères le Marché, des TAP durant la pause méridienne. Les enfants des communes de la CCPNL accèdent à ce service de la même manière que ceux de la CCF.

La CCF a décidé de mettre en place la tarification des TAP à la rentrée 2016. La CCPNL souhaite le maintien de la gratuité de ce service pour ses administrés. En contrepartie elle propose de prendre en charge les pertes de recettes de la CCF et accepte à l'unanimité de signer la convention de participation financière avec la Communauté de Communes de la Forêt relative à l'organisation des TAP pour l'année 2016/2017.

### **3. Participation financière concernant les travaux de rénovation mairie/école de Bazoches les Gallerandes**

Le conseil municipal de Bazoches les Gallerandes demande à la CCPNL une participation financière aux travaux qui sont actuellement effectués sur la mairie et l'école primaire de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de subventionner ces travaux sous forme de fonds de concours à hauteur de 25 000 €. Il est par ailleurs décidé que toute prochaine demande de subvention ou fonds de concours d'une commune ayant déjà débuté les travaux ou opérations sera refusée. De plus, les subventions

ou fonds de concours concernant des travaux sur le clos et couvert seront proratisés au temps d'utilisation des bâtiments par la CCPNL.

#### **4. Modification des projets inscrits au Contrat Départemental de Soutien aux Projets Structurants de la CCPNL**

Suite à la réunion organisée le 12 janvier à Outarville en présence de Mme la Sous-Préfète, de M. Néraud du Conseil Départemental, de M. Chambrin et de M. Bourgeois, il a été demandé à la CCPNL d'installer un Espace de Services Publics (ESP) sur la commune d'Outarville. La partie Investissement de ce projet reviendrait à la CCPNL (avec une proratisation du montant des travaux à la surface avec l'agence postale communale). Le fonctionnement serait quant à lui pris en charge par la commune d'Outarville. Une convention tripartite sera signée entre le Conseil Départemental, la CCPNL et la commune d'Outarville pour fixer ces modalités.

Le projet ESP serait éligible aux subventions accordées via le Contrat Départemental.

Aussi, le conseil communautaire décide à 16 Voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION de modifier au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPNL les projets suivants :

<b>PROJET</b>	<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>Montant sollicité au titre du Contrat Départemental</b>	<b>%</b>
<i>Acquisition du bâtiment MGMN pour valorisation de la collection DUFOUR</i>	410 000 €	130 000 €	32%
<i>Extension Groupe Scolaire de Boisseaux</i>	2 780 000 €	300 000 €	11%
<i>Aménagement des bâtiments de l'ancien collège de Bazoches les Gallerandes (Hôtel Communautaire et Restauration collective)</i>	1 472 961 €	399 879 €	27%
<i>Création d'un Espace de Services Publics (ESP) (montant proratisé à la surface avec l'agence postale)</i>	40 836 €	7 500 €	18%

#### **5. Demande de Subvention Contrat Ruralité pour l'Espace Services Publics (ESP)**

Le conseil communautaire décide à 16 VOIX POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION de solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité pour le projet «Création d'un Espace Services Publics sur la commune d'Outarville ».

## **6. Désignation des délégués au Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais**

Suite à l'application du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Loiret en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il est nécessaire de désigner à nouveaux les délégués au Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

### **TITULAIRES :**

- o M. BOURGEOIS Martial
- o M. CITRON Jacques
- o M. POISSON Bertrand
- o M. BRUCHET Annie
- o M. BESNARD Jean
- o M. VILLARD André
- o M. MERLET Bertrand

### **SUPPLEANTS**

- M. Jean-Marc LIROT
- M. FOURAY Philippe
- M. MONCEAU Daniel

## **7. Participation financière à la Banque Alimentaire**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accorde à l'association Secours Humanitaires une subvention pour l'année 2017 de 300 € afin de couvrir leur cotisation à la Banque Alimentaire.

## **8. Travaux d'extension du Complexe Scolaire de Boisseaux**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant concernant les honoraires du maître d'œuvre A/CONCEPT sous réserve que la commune de Boisseaux accepte de céder la partie de terrain manquante pour construire le projet. Il valide également la phase APS avec un mode de chauffage de type PAC Eau de Nappe/Eau.

## **9. Gymnase de Bazoches les Gallerandes : Appels des charges aux communes d'Autruy sur Juine et Aschères le Marché**

Suite au rapport de la CLECT du 05/12/2016 et approuvé en conseil communautaire du 14/12/2016, et considérant que les communes d'Autruy sur Juine et Aschères le Marché ne font pas partie du territoire de la CCPNL ; les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité d'appeler les montants qui seront à valider par délibérations concordantes des communes concernées.

- o 3 547,13 € par an pour Autruy sur Juine
- o 7 110,79 € par an pour Aschères le Marché

## **10. Projet d'assainissements non collectifs à Charmont en Beauce**

Dans le cadre de son nouveau plan de zonage d'assainissement, la commune de Charmont en Beauce a décidé de placer le bourg en zone d'assainissement non collectif. Toutefois, la configuration de certaines propriétés rend l'assainissement non collectif difficile à mettre en œuvre pour 7 logements. Aussi, la commune a proposé de mettre à disposition 2 terrains communaux sur lesquels les assainissements de ces 7 habitations pourraient être regroupés.

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, au titre de sa compétence en matière d'assainissement non collectif décide de prendre la maîtrise d'ouvrage des futures installations. Toutefois, une convention de groupement de commandes sera signée avec la Commune de Charmont et le SIAEP Charmont – Léouville puisqu'ils vont procéder en simultanée à une réhabilitation du réseau AEP ainsi qu'à l'enfouissement des réseaux aériens. Le Conseil Communautaire, à

l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de groupement de commande avec le SIAEP Charmont-Léouville et la commune de Charmont. Il autorise également la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le BET Legrand et nomme en tant que représentants de la CCPNL dans la commission d'appel d'offres, les membres suivants :

**Titulaires**  
Pierre ROUSSEAU  
Jean Marc LIROT

**Suppléants**  
Céline DUPRE  
Jean-Louis BRISSON

## **11. Affaires diverses**

---

- **Projet éolien** : Un projet de 4 éoliennes est en cours sur la commune d'Aschères le Marché. Une enquête publique est ouverte et il est demandé à la CCPNL de se prononcer sur le sujet. Considérant que ce projet se situe en dehors du territoire de la CCPNL, les membres du conseil communautaire n'émettent aucune observation.
- **Durée des contrôles de bon fonctionnement des Assainissements Non Collectifs (ANC)** : une réflexion est engagée sur une augmentation de la durée des contrôles de bon fonctionnement des ANC actuellement fixée à 4 ans. Ce point sera inscrit à un prochain conseil communautaire.

**Jean Louis BRISSON**

**Daniel POINCLOUX**

**Christophe GUERINEAU**

**Jean Marc LIROT**

**Jacques CITRON**

**Bertrand POISSON**

**Danielle CHATELAIN**

**Martial BOURGEOIS**

**Patrick CHOFFY**

**Christine PETIT**

**Didier THOMAS**

**Philippe DESFORGES**

**Céline DUPRE**

**Alain THUILLIER**

**Pierre ROUSSEAU**

**Michel CHAMBRIN**

**Gwendoline DAVID**

